



DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2020

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Cela fait maintenant 5 mois que le personnel de l'ISAE SUPAERO a repris le travail à l'institut, après 2 mois de confinement. Qui aurait pu prédire qu'une telle pandémie arriverait et mettrait en stand-by le monde entier ? Pendant cette période d'arrêt nous avons tous eu le temps de penser à notre avenir, à celui de la planète et à notre système économique, même notre Président de la République nous a parlé du « monde d'après », en nous faisant presque rêver.

Force est de constater que depuis 5 mois que nous avons repris, tous nos souhaits pour un monde et une économie plus juste ont été balayés d'un revers de manche. Tous les personnels de notre institut ont le même sentiment : la machine s'est emballée !

Aujourd'hui vous nous convoquez pour un comité technique exceptionnel portant sur le passage de notre établissement aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE). Une fois de plus la direction de l'ISAE, en bon petit soldat, a trouvé un moyen pour s'orienter un peu plus encore vers un management comme dans le secteur privé. Pour reprendre Thomas Porcher, économiste et professeur à la Paris School of Business : « Il faut que l'Etat social et l'Etat stratège retrouvent toute leur place. Actuellement, le rôle de la technostructure étatique – la crème des hauts fonctionnaires – est de casser le modèle social et d'imposer aux services publics la logique du secteur privé en les libéralisant voire en les privatisant. »

En ce qui concerne notre syndicat CGT-ISAE, nous ne pouvons adhérer à un tel projet, particulièrement en cette période de crise sanitaire et de très grande incertitude économique et sociale qui planent sur nos têtes pour les mois et certainement des années à venir.

Pour le syndicat CGT-ISAE, le passage aux RCE c'est :

- De permettre, comme dans le secteur privé, des licenciements économiques. Comme il n'y aura plus de distinguo dans la masse salariale entre l'emploi sous plafond et hors plafond, tout le monde pourra être touché.
- De permettre de recruter en CDI. Oui, mais uniquement du personnel de catégorie A, soit des enseignants chercheurs. Ces nouveaux enseignants généreront une charge de travail supplémentaire pour les équipes techniques et le soutien administratif et logistique. Comment sera absorbée cette charge ? Par l'emploi de personnel précaire car les missions de soutien seront toujours confiées à des personnels précaires !
- De permettre la mise en place d'un système de rémunération et de dispositifs d'intéressement qui placeront les personnels en situation de compétition permanente pour leur prime annuelle !

Votre but est simple : rester dans le dogme actuel qui nous mène à notre perte : toujours plus de croissance. Ne pourrions-nous pas faire une pause ? Le syndicat CGT-ISAE est attaché à l'emploi

statutaire et à la mission de service public. Il suffit d'éplucher les bilans sociaux de l'institut pour constater que depuis une dizaine d'années, ce sont plus de 50 emplois à statut qui ont été supprimés et remplacés par des emplois contractuels. Le passage aux RCE que vous voulez nous imposer va encore accélérer ce processus !

Pour toutes ces raisons le Syndicat CGT-ISAE est contre ce projet car dans cette période de grande incertitude due à la crise sanitaire actuelle, la direction doit observer ce qui se passe à l'extérieur et en particulier dans le secteur Aéronautique. Les hypothétiques ressources que vous espérez risquent de ne pas être au rendez-vous. Ce qui va impacter une grande partie du personnel de l'ISAE. Aussi notre Syndicat vous demande monsieur le Directeur de mettre un moratoire à votre projet et d'engager tous vos efforts pour la consolidation des effectifs sous plafond, en recrutant massivement des personnels sous statuts, en particulier dans les missions de soutien, ce qui permettra à l'Institut de retrouver une stabilité, une sérénité, et de conserver toute sa notoriété.

Mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention.

Les élu-e-s CGT du Comité Technique de l'ISAE.